



Suppression de la fosse de plongée : la mobilisation se poursuit pour un projet résilient à Saint Sauveur

Après près d'un an d'accalmie suite au jugement de septembre 2021, qui avait remis en cause l'intérêt général du projet porté par la majorité socialiste et l'exécutif de la Métropole Européenne de Lille - ainsi que l'Arrêté Préfectoral dans le cadre de la procédure de la Loi sur l'Eau - le débat sur les modalités et les contours du projet Saint-Sauveur a bel et bien repris en cette rentrée 2022.

Nous actons la décision du Président de la MEL de supprimer la fosse de plongée du projet de piscine programmé sur le Belvédère du site - zone qui devait accueillir, jusqu'en 2018, un espace vert pour les nouveaux.elles habitant.es de la Porte de Valenciennes. Cette décision vient mettre fin à un **équipement inutile et dangereux en terme d'impacts sur la ressource en eau** de notre métropole, ressource particulièrement vulnérable et objet de tensions quantitatives comme l'a rappelé la Commission Locale de l'Eau dans son avis et ses réserves sur le projet.

Si le projet de piscine y gagnera en sobriété, cette décision ne répond que très partiellement aux alertes des citoyen.nes et du groupe Lille Verte. En effet, la piscine projetée doit toujours consommer au moins 50 000 m³ d'eau chaque année¹, soit **plus de deux fois la consommation actuelle de la piscine Max Dormoy**. La construction d'une piscine extérieure chauffée toute l'année est encore d'actualité. Que les habitantes et habitants de la ville de Lille aient besoin d'une piscine pour apprendre à nager, pour s'exercer, que la métropole ait besoin d'une piscine pour accueillir les clubs de haut-niveau, nous le comprenons. **Mais cette piscine ne doit pas s'inscrire dans un projet si néfaste pour l'environnement**, ni se faire à cet endroit et à ce prix.

Ces alertes sont fondées sur des avis scientifiques et techniques que nous souhaitons rappeler à la mémoire des décideurs politiques de la ville, de la métropole, ainsi qu'au Préfet. Effectivement, les études réalisées sur le projet témoignent encore - malgré une année supplémentaire depuis le jugement pour les améliorer - d'« inexactitudes », d'« omissions » et d'« insuffisances », toutes reconnues par le Tribunal Administratif dans son jugement il y a un an, et toujours d'actualité selon les avis de la CLE, de l'Autorité Environnementale ou de l'Agence Régionale de Santé.

Lorsque l'ARS appelle à « *considérer la moindre augmentation de pollution dans ce contexte de niveaux de concentrations déjà marqués* » en soulignant que l'augmentation de trafic attendue aura « *une influence négative au voisinage de ces voies de circulation* », c'est bien **l'intérêt général du projet pour les habitant.es concerné.es qui est remis en cause**, ainsi que leur droit à un environnement sain. Rappelons que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en juillet 2022, à l'invitation du Conseil des Droits de l'Homme, une résolution historique déclarant que **l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel**. Rappelons

¹ [Lille : la future piscine de Saint-Sauveur, modèle de sobriété ou panier percé ? - La Voix du Nord](#)



également que le **Conseil d'État**, dans sa décision rendue le 20 septembre 2022, **reconnait le droit de chacun.e de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé comme une liberté fondamentale.**

Faire de ces droits nouvellement reconnus « une réalité pour tous, partout », comme nous y invite Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, reste une priorité de Lille Verte. Il en est de même pour les Droits de la Nature et des espèces, protégées voire menacées, pour lesquelles nous appelons au respect de la Loi Biodiversité et de l'obligation de démontrer des mesures d'évitement des impacts comme le fait l'Autorité Environnementale. Au lendemain de la publication du rapport Planète Vivante, **qui peut douter encore aujourd'hui du risque d'extinction qui plane sur notre biodiversité ordinaire ?**

Nous appelons la ville de Lille à se saisir de son devoir d'exemplarité face aux aléas climatiques, aux risques pour la santé humaine, et au dépassement de 6 des 9 limites planétaires. Ces enjeux doivent désormais constituer des invariants de tout projet.

Nous appelons la ville de Lille à **se saisir des alternatives citoyennes pour Saint-Sauveur**, pour les traduire concrètement dans notre manière de faire la ville, et de satisfaire les besoins de nos habitant.es en matière de cadre de vie, de droit à la santé et à un environnement sain, pour une ville résiliente face aux changements climatiques.

Nous appelons à ce que le débat public puisse se saisir de l'enjeu du besoin de logements dans notre ville particulièrement dense, mais où le besoin d'accès à un logement digne reste criant. Si nous considérons qu'il est indispensable, pour garantir ce droit et l'accès au logement, de poursuivre des objectifs de rénovation voire de construction importants, il nous faut identifier de nouveaux potentiels, des changements d'usage du bâti existant, ainsi que **des mesures visant à préserver la santé des riverains des infrastructures routières et d'industries dont les impacts sont des risques inacceptables pour la santé des lillois.es.**

Nous appelons à un « Grand Débat » autour du logement et de la qualité de vie à Lille, **porté en concertation avec les habitantes et habitants de la ville**, dont la responsabilité serait d'élaborer une feuille de route préservant la santé, l'environnement, ainsi que la qualité de vie dans notre ville.

Enfin, nous appelons à une redéfinition du projet Saint-Sauveur en concertation avec les habitantes et habitants, seul moyen de rendre ce projet acceptable par la population. Pour Lille Verte, étant donné le manque d'espaces naturels à Lille, **Saint-Sauveur doit devenir un véritable poumon vert pour faire respirer la ville.**

C'est le sens de notre combat aux côtés et en soutien des associations et citoyen.nes mobilisé.es, que nous porterons aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à une **véritable refonte du projet Saint-Sauveur** et des autres projets dont l'intérêt général reste à démontrer, aux yeux des habitant.es, des enjeux de demain, et au prisme de la Loi.